



## ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES :

- >matin & soir avant et après l'école
- >le mercredi à la journée ou en ½ journée

## ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES :

- >vacances scolaires



## Informations - rentrée scolaire 2021/2022

Enfants scolarisés de la petite section au CM2

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations importantes pour vous permettre de préparer la rentrée 2021/2022. Les agents d'accueils de la CDC restent disponibles pour vous accompagner dans vos démarches.

### Dates d'ouvertures des **INSCRIPTIONS** :

Les inscriptions aux accueils périscolaires (**APS matin & soir et mercredi**) pour l'année scolaire 2021/2022 seront ouvertes sur votre portail familles à **compter du samedi 1<sup>er</sup> mai 2021.**

**Attention : Pour les vacances, accueils extrascolaires (ALSH) les inscriptions seront ouvertes à partir du samedi 5 juin.**

### Dates d'ouverture des **RÉSERVATIONS** :

Les **mercredis** de septembre/octobre seront ouverts à la **réserve** **dès le lundi 5 juillet.**

Les **vacances d'automne** (Sports Vacances compris) seront accessibles à la réservation à partir **du lundi 30 août.**

### Récapitulatif des démarches nécessaires pour accéder à nos accueils. \*

Étape 1	ÉTAPE 2	ÉTAPES 3	ÉTAPES 4
<b>Création de votre dossier</b> via le portail famille (uniquement pour les nouvelles familles)	<b>Transmission des documents obligatoires</b> (voir liste en annexe) :  Via votre portail famille « transmettre documents à la structure »  OU  par mail : <a href="mailto:enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr">enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	<b>Inscriptions à toutes les activités souhaitées :</b>  APS Matin / Soir  APS mercredi  ALSH vacances et Sports vacances <i>pour les 6 périodes (automne, fin d'années, hiver, printemps, été)</i>  Club ados...	<b>**Réservations des jours souhaités pour</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- APS mercredi</li><li>- ALSH</li><li>- Sports vacances (réservation à la semaine obligatoirement)</li></ul> <b>ATTENTION :</b> vous disposez d'un délai d'annulation entre 8 et 15 jours en fonction des activités. <b>Passé ce délai, les journées non annulées vous seront facturées</b> si la place n'a pu être réattribuée.

\*Dans le cadre d'un fonctionnement classique hors COVID.

\*\*Les familles ne remplissant pas les critères de priorité pourront accéder aux réservations seulement une semaine avant l'activité souhaitée et dans la limite des places disponibles.

**Pour chacune de ces étapes, un mail de confirmation vous sera systématiquement envoyé** une fois votre dossier traité et mis à jour.

BAURECH – CAMBES – CAMBLANES-ET-MEYNAC – CENAC – LATRESNE – LANGOIRAN – LE TOURNE – LIGNAN-DE-BORDEAUX - QUINSAC – SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX - TABANAC

51, chemin du port de l'homme 33360 LATRESNE Tel : 05.56.20.83.60 Fax : 05.56.21.72.64

Accueils de loisirs : [enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr) - Site internet : [www.cdc-portesentredeuxmers.fr](http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr)

## À compter de la rentrée 2021/2022 :

### Pour une bonne communication :



Vous êtes nombreux à nous signaler ne pas recevoir nos mails. **Dans la majorité des cas, nos mails sont dans vos SPAMS. N'hésitez pas à nous reconnaître comme expéditeur de confiance dans les paramètres de votre messagerie.** Pensez à vérifier régulièrement votre boîte et à consulter votre portail famille pour voir évoluer vos différentes demandes : validation, des inscriptions, prises en compte des dates de réservations et annulations, régler votre facture...

Envoi des documents via le portail famille : Merci de transmettre **UNIQUEMENT** les documents relatifs aux inscriptions. (Voir « Liste des pièces à fournir ».) **Utilisez de préférence les formats suivants : PDF, JPEG, PNG** (merci également de veiller à la bonne lisibilité des photos prises avec votre smartphone).

Documents à transmettre à la structure

**Pour tout le reste**, transmissions de justificatifs d'absences, documents spécifiques, RIB, **merci d'utiliser la boîte mail suivante** : [enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr)

### La facturation :

- Pour être étudiées, **les réclamations financières doivent concerner une facture non réglée et nous parvenir dans les 30 jours suivant sa réception.** Au besoin, nous procéderons à un avoir sur la facture suivante.
- **Le paiement d'une facture est attendu dans le mois de réception**, au-delà les sommes dues seront considérées comme impayées et pourront faire l'objet d'une transmission au Trésor Public pour recouvrement.
- Pour les familles souhaitant bénéficier du prélèvement automatique, merci d'envoyer votre RIB par mail à l'adresse : [enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr)
- En cas d'absence d'un enfant pour maladie durant les mercredis et les vacances, afin que la ou les journées ne soient pas facturées, **les certificats médicaux doivent nous parvenir dans les 5 jours suivants le 1<sup>er</sup> jour d'absence de l'enfant (transmission par courrier ou par mail uniquement à l'adresse suivante : enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr).** **Aucun justificatif d'absence ne doit être transmis via le portail famille.** Un mail d'accusé réception vous sera envoyé une fois le document traité.

### Gestion des demandes d'inscriptions :

**Attention**, toutes les demandes d'inscriptions dont le dossier est incomplet seront **automatiquement refusées.** (Voir annexes pour la liste des documents obligatoires)

Les demandes relatives aux inscriptions, réservations, annulations ou réclamations ne seront pas traitées par téléphone.

### Parents séparés / Garde alternée :

**Vous devez impérativement créer un dossier famille pour chaque parent.** Afin que nous puissions affecter les bonnes consommations au dossier du parent correspondant, il est important de faire connaître aux directeurs de chaque structure l'organisation familiale de la garde alternée.

*Les agents d'accueil restent disponibles pour vous accompagner dans la modification des dossiers si besoin.*

## LOI RGPD

Dans le cadre de l'application du Règlement Général de Protection des Données, dit « RGPD », il est porté à votre connaissance que :

- La collecte de vos données personnelles (nom, prénom, adresse, revenus, informations médicales...) est **strictement nécessaire à la gestion du service auquel vous souscrivez.**

- La communauté de communes s'interdit d'utiliser les données personnelles pour toute autre finalité que celle(s) strictement nécessaire(s) à la gestion du service.

- Les données collectées sont conservées jusqu'à l'âge limite d'inscription de l'enfant.

Au-delà de l'âge limite d'inscription - jusqu'au recouvrement des créances - à l'expiration des délais fixés par les organismes publics chargés de contrôler la structure (ex. : CAF)

- Vous avez le droit d'accès et le droit de rectification des données transmises. Dans ce cas, vous pouvez adresser votre demande à l'adresse mail suivante : [enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr) ou par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers 51, chemin du port de l'homme 33360 Latresne.

- Le responsable du traitement des données est M. Sanabria, Directeur Général des Services.

**Afin de pouvoir continuer à bénéficier des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, la mention « OUI » sur le consentement des données personnelles et des données médicales est obligatoire.**

	HORAIRES des Accueils APS / ALSH		
	Matin	Soir	Mercredi
BAURECH 06.82.16.35.41 <a href="mailto:apsbaurech@cdc-portesentredeuxmers.fr">apsbaurech@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h00/08h20	16h30/19h00	
CAMBES 06.23.33.75.93 <a href="mailto:apscambes@cdc-portesentredeuxmers.fr">apscambes@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h00/08h50	16h30/19h00	
CAMBLANES ET MEYNAC 06.23.32.75.46 <a href="mailto:apscamblandes@cdc-portesentredeuxmers.fr">apscamblandes@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	M 07h30/08h50 E 07h00/08h35	M 16h30/18h30 E 16h30/19h00	
CENAC 07.76.19.55.59 <a href="mailto:apscenac@cdc-portesentredeuxmers.fr">apscenac@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h30/08h50	16h30/18h30	12h00/19h00 (Repas + apm)
LIGNAN DE BDX 07.76.19.55.56 <a href="mailto:apslignan@cdc-portesentredeuxmers.fr">apslignan@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h30/08h50	16h30/18h45	
LATRESNE 06.23.33.90.42 <a href="mailto:apslatresne@cdc-portesentredeuxmers.fr">apslatresne@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h30/08h35	16h15/18h30	7h00/19h00 (Journée - matin + repas - apm sans repas)
QUINSAC 05.56.78.51.40 / 07.76.19.55.58 <a href="mailto:apsquinsac@cdc-portesentredeuxmers.fr">apsquinsac@cdc-portesentredeuxmers.fr</a> <a href="mailto:alshquinsac@cdc-portesentredeuxmers.fr">alshquinsac@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h00/08h35 <b>Mercredi</b> 07h00/08h50	<b>Lundi vendredi</b> 16h30/19h00 <b>Mardi jeudi</b> 16h00/19h00	12h00/19h00 (Repas + apm)
ST CAPRAIS 06.23.33.90.44 / 05.57.71.91.06 <a href="mailto:apsstcaprais@cdc-portesentredeuxmers.fr">apsstcaprais@cdc-portesentredeuxmers.fr</a> <a href="mailto:alshstcaprais@cdc-portesentredeuxmers.fr">alshstcaprais@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	M 07h00/08h35 E 7h00/8h20	16h30/19h00	7h00/19h00 (Journée - matin + repas - apm sans repas)
APS LANGOIRAN 06.43.23.33.38 <a href="mailto:apslangoiran@cdc-portesentredeuxmers.fr">apslangoiran@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h30/08h35	16h45/19h00	7h30/19h00 (Journée - matin + repas - apm sans repas)
LANGOIRAN APS mercredi + Vacances : 06.87.73.83.09 <a href="mailto:alshlangoiran@cdc-portesentredeuxmers.fr">alshlangoiran@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>			
TABANAC 06.43.74.38.37 <a href="mailto:apstabnac@cdc-portesentredeuxmers.fr">apstabnac@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h00/08h50	16h45/18h30	
LE TOURNE 06.87.73.83.09 <a href="mailto:apsletourne@cdc-portesentredeuxmers.fr">apsletourne@cdc-portesentredeuxmers.fr</a>	07h15/08h35	16h30/18h45 <b>Vendredi</b> 16h30/18h30	

BAURECH – CAMBES – CAMBLANES-ET-MEYNAC – CENAC – LATRESNE – LANGOIRAN – LE TOURNE –  
LIGNAN-DE-BORDEAUX - QUINSAC – SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX - TABANAC

51, chemin du port de l'homme 33360 LATRESNE Tel : 05.56.20.83.60 Fax : 05.56.21.72.64

Accueils de loisirs : [enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr) - Site internet : [www.cdc-portesentredeuxmers.fr](http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr)



# Calendrier des réservations pour l'année 2021/2022

## Dates d'ouverture des réservations et périodes de fonctionnement des Accueils de Loisirs Intercommunaux (Mercredis et vacances scolaires)

1re période	APS mercredi	Vacances Automne	Sports vacances Automne
Période de fonctionnement	Du mercredi 8 septembre au mercredi 20 octobre	Du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre	Du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre
Dates de réservations <b>familles prioritaires</b>	À partir du lundi 5 juillet 2021	À partir du lundi 30 août 2021	À partir du lundi 30 août 2021
Dates d'ouvertures de réservations <b>familles non prioritaires</b>	À partir du mercredi 25 août 2021	À partir du lundi 18 octobre 2021	À partir du lundi 18 octobre 2021
2e période	APS mercredi	Vacances de fin d'année	
Période de fonctionnement	Du 03 novembre au 15 décembre	Du lundi 20 décembre au vendredi 31 décembre	
Dates de réservations <b>familles prioritaires</b>	À partir du mercredi 30 août 2021	À partir du mardi 2 novembre 2021	
Dates d'ouvertures de réservations <b>familles non prioritaires</b>	À partir du mercredi 27 octobre 2021	À partir du lundi 13 décembre 2021	
3e période	APS mercredi	Vacances d'hiver	Sports vacances Hiver
Période de fonctionnement	Du mercredi 05 janvier au 09 février	Du lundi 14 février au vendredi 25 février	Du lundi 14 février au vendredi 25 février
Dates de réservations <b>familles prioritaires</b>	À partir du mardi 2 novembre	À partir du lundi 3 janvier 2022	À partir du lundi 3 janvier 2022
Dates d'ouvertures des réservations pour les <b>familles non prioritaires</b>	À partir du mercredi 29 décembre 2021	À partir du 7 février 2022	À partir du 7 février 2022
4e période	APS mercredi	Vacances Printemps	Sports vacances Printemps
Période de fonctionnement	Du 02 mars au 13 avril	Du mardi 19 avril au vendredi 29 avril	Du mardi 19 avril au vendredi 29 avril
Dates de réservations <b>familles prioritaires</b>	À partir du lundi 3 janvier 2022	À partir du lundi 28 février 2022	À partir du lundi 28 février 2022
Dates d'ouvertures de réservations <b>familles non prioritaires</b>	À partir du mercredi 23 février 2022	À partir du lundi 11 avril 2022	À partir du lundi 11 avril 2022
5e période	APS mercredi	Vacances d'été 2022	Sports vacances Été
Période de fonctionnement	Du 04 mai au 06 juillet	JUILLET : du jeudi 07 au vendredi 29 juillet AOUT : Du lundi 01 au mercredi 31 août 2022 (Quinsac : 27 août)	JUILLET : du lundi 11 au vendredi 29 juillet AOUT : Du lundi 01 au vendredi 5 août
Dates de réservations <b>familles prioritaires</b>	À partir du 25 avril 2022	À partir du 25 avril 2022	À partir du 25 avril 2022
Dates d'ouvertures de réservations <b>familles non prioritaires</b>	À partir du mercredi 27 avril 2022	À partir du 30 juin 2022	À partir du 30 juin 2022

BAURECH – CAMBES – CAMBLANES-ET-MEYNAC – CENAC – LATRESNE – LANGOIRAN – LE TOURNE – LIGNAN-DE-BORDEAUX - QUINSAC – SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX - TABANAC

51, chemin du port de l'homme 33360 LATRESNE Tel : 05.56.20.83.60 Fax : 05.56.21.72.64

Accueils de loisirs : [enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr](mailto:enfancejeunesse@cdc-portesentredeuxmers.fr) - Site internet : [www.cdc-portesentredeuxmers.fr](http://www.cdc-portesentredeuxmers.fr)

**PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVANT L'INSCRIPTION ET À METTRE À  
JOUR AU DÉBUT DE CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE**

➤ **Pour l'accueil périscolaire du matin et du soir :**

- Pour une première inscription des enfants nés avant 2018 :** fournir la copie du carnet santé à la page des vaccinations obligatoires D.T.P (diphtérie-tétanos-polio) visibles + nom de l'enfant renseigné en haut de page.
- Pour les enfants nés à partir de 2018 :** Copie du carnet de santé des 11 vaccins obligatoires+ nom de l'enfant renseigné en haut de page.

**Quels sont les vaccins qui sont devenus obligatoires ?**

En plus des 3 vaccins actuellement obligatoires :

- ▶ la diphtérie,
- ▶ le tétanos
- ▶ la poliomyélite

S'ajoutent :

- ▶ l'haemophilus influenzae B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites),
- ▶ la coqueluche,
- ▶ l'hépatite B,
- ▶ la rougeole,
- ▶ les oreillons,
- ▶ la rubéole,
- ▶ le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- ▶ le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites)

**En pratique, l'extension à 11 vaccins obligatoires représente 10 injections pour les enfants, étalées sur 2 ans. Au moins 70 % des enfants connaissent déjà ces 10 injections sur 2 ans et 80 % plus de 8 injections.**

- Attestation de quotient familial CAF datant de moins de 3 mois **OU** votre avis d'imposition 2020 sur les revenus du foyer 2019, afin que votre tarification soit calculée en fonction de vos revenus. (Si union libre : les 2 avis du foyer fiscal)

➤ **Pour l'accueil périscolaire du mercredi, les vacances, sports vacances :**  
(À noter que l'activité sports vacances s'adresse aux enfants âgés de 7 à 13 ans)

- Pour une première inscription des enfants nés avant 2018 :** fournir la copie du carnet santé à la page des vaccinations obligatoires D.T.P (diphtérie-tétanos-polio) visibles + nom de l'enfant renseigné en haut de page (vaccinations initiales, pas besoin des pages de rappels).
- Pour les enfants nés à partir 2018 :** Copie du carnet de santé des 11 vaccins obligatoires+ nom de l'enfant renseigné en haut de page.
- Attestation employeur datant de moins de 3 mois pour chaque parent,** avec le tampon du signataire (ci-joint un exemplaire type). Ces attestations sont à renouveler chaque année.
- Attestation de quotient familial CAF datant de moins de 3 mois **OU** votre avis d'imposition 2020 sur les revenus du foyer 2019, afin que votre tarification soit calculée en fonction de vos revenus. (Si union libre : les 2 avis du foyer fiscal)

**Pour être acceptée, toute demande d'inscription devra être précédée de l'envoi des documents ci-dessus, à défaut, cette dernière sera automatiquement refusée.**

**ATTESTATION D'EMPLOI, DE RECHERCHE D'EMPLOI OU DE FORMATION**

**ENTREPRISE/ORGANISME DE FORMATION/**

**PÔLE EMPLOI / AUTO ENTREPRENEUR... :**

**NOM :** .....

**ADRESSE :** .....

.....

**TÉLÉPHONE :** .....

Atteste que Monsieur, Madame : .....

Est :

- Salarié (Privé, Public)
- En recherche d'emploi
- En formation
- En congé maternité, paternité
- Travailleur indépendant (joindre extrait Kbis, URSAFF... justifiant de l'activité en cours)

DATE : .....

Nom du signataire : .....

Signature et cachet,